Décision

portant nomination

d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

DEC11 1363DR08

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 04/01/2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche contractualisée n°5060 IRAMAT et nommant Monsieur Philippe FLUZIN directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 07/06/2011 ;

Considérant que M. RIMBAULT Jean-Claude a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

organisée par la Délégation CNRS DR08 du 23 au 25/04/2002 et du 22 au 24/10/2002.

Article 1

M. RIMBAULT Jean-Claude, Assistant Ingénieur

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 5060 IRAMAT, à compter du 01/01/2011.

M. RIMBAULT Jean-Claude exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. RIMBAULT Jean-Claude est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Belfort, le 29/09/2011 Le directeur de l'unité Philippe FLUZIN

Date et Visa du Président de l'université d'Orléans Le 10/10/2011 Youssoufi TOURE

Date et Visa du délégué régional du CNRS Le 01/12/2011 Patrice SOULLIE Décision

portant nomination

d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

DEC 11 2028 DR08

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision DEC07A007DSI du 01/01/2008 portant création / renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR6035 IRBI au CNRS et nommant Jean-Paul MONGE directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15/09/2011 ;

Considérant que M. VANNIER Fabrice a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Centre Poitou-Charentes les 6, 7, 16, 17, 27, 28 juin 2011 et 8 juillet 2011.

Article 1

M. VANNIER Fabrice, Adjoint technique

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR6035, à compter du 01/08/2011.

M. VANNIER Fabrice exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. VANNIER Fabrice est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 26/09/2011 Le Directeur de l'unité Jean-Paul MONGE

Date et Visa du chef d'établissement partenaire Le 03/10/2011 Loïc VAILLANT Date et Visa du délégué régional du CNRS Le 14/10/2011 Patrice SOULLIE